

20 mars 2026					INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL SECRETARIAT ET PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE QUORUM ET CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2026	03	20	01	01	

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	00
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	16/03/2026
RÉUNION	20/03/2026
AFFICHAGE	20/03/2026
TRANSMISSION	20/03/2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

Recensement des Conseillers Municipaux				Présents	Absents	Mandants	Observations
Noms et Prénoms	Titres	Né(e) le	Mentions				
MAJORITÉ MUNICIPALE	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	07/08/1953	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	13/08/1964	1	0	0	
	PANSART Rémi	Conseiller(e)	18/01/1967	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	Conseiller(e)	23/07/1968	1	0	0	
	HERVE Anne	Conseiller(e)	12/10/1968	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	17/04/1970	1	0	0	
	LUCAS Roland	Conseiller(e)	06/06/1970	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	16/12/1972	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	09/09/1974	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	Conseiller(e)	07/11/1977	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	05/07/1980	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	03/02/1981	1	0	0	
	CHARRA Marine	Conseiller(e)	09/11/1984	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	Conseiller(e)	23/07/1985	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	08/04/1990	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	24/12/1990	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	19/01/1993	1	0	0	
GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	23/03/1996	1	0	0		
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	25/12/1953	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	08/09/1960	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	04/11/1960	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	04/08/1970	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	20/08/1975	1	0	0	
Σ	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS			23	0	0	

20 mars 2026

An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	03	20	01	01

**INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
SECRÉTARIAT ET PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE
QUORUM ET CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE**

1) ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉLUS

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vendredi Vingt Mars à Dix Neuf Heures, et conformément aux articles L.2122-10 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plénée-Jugon, se sont réunis à la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Suzanne BOURDÉ, Maire de Plénée-Jugon en exercice à la clôture du mandat échu.

Madame Suzane BOURDÉ, Maire, a déclaré que le Conseil Municipal est réputé complet, l'ensemble des vingt-trois sièges à pourvoir ayant été pourvus à la date du quinze mars deux mille vingt-six, consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal.

2) PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE ET SECRÉTARIAT

Le Conseil a ensuite désigné **Madame Danielle LE HELLEC, doyenne** du Conseil, en qualité de Présidente de la séance (art. L. 2122-8 du CGCT), et **Monsieur Nicolas GUÉRIN, benjamin** de l'assemblée en qualité de Secrétaire de Séance pour la session d'installation de la nouvelle assemblée.

3) APPEL NOMINAL, QUORUM ET DÉCLARATION D'INSTALLATION

Madame Danielle LE HELLEC, ayant pris la présidence de l'assemblée, a procédé à **l'appel nominal** des membres du conseil. Elle a dénombré **Vingt Trois conseillers présents** et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

En conséquence, **Madame Danielle LE HELLEC déclare installés dans leurs fonctions**, l'ensemble des Conseillers et Conseillers Municipaux de la Commune de Plénée-Jugon.

4) CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

L'assemblée municipale a désigné les assesseurs du bureau de vote, à savoir, :

- ✓ Madame **Anne-Sophie AUFRAY**
- ✓ Madame **Sabrina PRESSE**

Le Maire de Plénée-Jugon en exercice
Suzanne BOURDÉ

La Présidente, Doyenne d'Âge,
Danielle LE HELLEC

La Secrétaire de Séance, Benjamin de l'assemblée
Nicolas GUÉRIN

Les Assesseurs du Bureau de Vote
Anne-Sophie AUFRAY et Sabrina PRESSE

*Procès-verbal établi sur le champ
À l'issue des opérations de vote
Plénée-Jugon, 20 mars 2026*

20 mars 2026

An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	03	20	01	02

- ÉLECTION DU NOUVEAU MAIRE A L'INVITATION DE LA PRÉSIDENTE
➤ ARTICLES L.2122-4 ET SUIVANTS DU CGCT

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	00
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCACTION	16/03/2026
RÉUNION	20/03/2026
AFFICHAGE	20/03/2026
TRANSMISSION	20/03/2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

Recensement des Conseillers Municipaux							Observations
Noms et Prénoms	Titres	Né(e) le	Présents	Absents	Mandants		Mention
MAJORITÉ MUNICIPALE	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	07/08/1953	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	13/08/1964	1	0	0	
	PANSART Rémi	Conseiller(e)	18/01/1967	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	Conseiller(e)	23/07/1968	1	0	0	
	HERVE Anne	Conseiller(e)	12/10/1968	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	17/04/1970	1	0	0	
	LUCAS Roland	Conseiller(e)	06/06/1970	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	16/12/1972	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	09/09/1974	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	Conseiller(e)	07/11/1977	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	05/07/1980	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	03/02/1981	1	0	0	
	CHARRA Marine	Conseiller(e)	09/11/1984	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	Conseiller(e)	23/07/1985	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	08/04/1990	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	24/12/1990	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	19/01/1993	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	23/03/1996	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	25/12/1953	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	08/09/1960	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	04/11/1960	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	04/08/1970	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	20/08/1975	1	0	0	
Σ	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS			23	0	0	

RAPPEL : L'An Deux Mil Vingt Six, le Vendredi Vingt Mars à Dix Neuf Heures, et conformément aux articles L.2122-10 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plénée-Jugon, se sont réunis à la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Suzanne BOURDÉ, Maire de Plénée-Jugon en exercice à la clôture du mandat échu. Madame Suzanne BOURDÉ a précisé que le Conseil Municipal est réputé complet, l'ensemble des vingt-trois sièges à pourvoir ayant été pourvus à la date du quinze mars deux mille vingt-six, consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal. En conséquence, Madame Suzanne BOURDÉ a déclaré installés l'ensemble des Conseillères et Conseillers Municipaux de la Commune de Plénée-Jugon. Le Conseil a ensuite désigné Monsieur Nicolas GUERIN, benjamin de l'assemblée en qualité de Secrétaire de Séance et Madame Danielle LE HELLEC, doyenne du Conseil, en qualité de Présidente de la séance (art. L. 2122-8 du CGCT) ceci jusqu'à l'élection du nouveau maire.

20 mars 2026

An	Mois	Jour	Qn°	Subd
2026	03	20	01	02

➤ **ÉLECTION DU NOUVEAU MAIRE A L'INVITATION**
 ➤ **ARTICLES L.2122-4 ET SUIVANTS DU CGCT**

**VOTE N°1 :
ÉLECTION DU MAIRE**

**PREMIER TOUR
DE SCRUTIN**

- ☐ En application des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de séance a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- ☐ Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré
- ☐ Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

(a) N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	(b) NOMBRE DE VOTANTS	(c) SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS	(d) SUFFRAGES EXPRIMÉS RECEUS	(e) MAJORITÉ ABSOLUE RÉSULTANTE	Propositions des Listes	
					Construisons demain Ensemble	Tous simplement Toujours Vous avec Nous [...]
					Roland LUCAS	Pas de Candidature
00	23	05	18	10	18	

Proposition de la liste « Construisons demain, ensemble » : 18 Voix

Monsieur **Roland LUCAS** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé élu Maire de Plénée-Jugon et déclaré immédiatement installé.

Le présent procès-verbal, dressé et clos en double exemplaire, le vendredi vingt mars deux mille vingt-six a été signé après lecture, par Monsieur le Maire, la Doyenne de l'Assemblée, les Assesseurs et le Secrétaire.

Le nouveau Maire de Plénée-Jugon
Roland LUCAS

La Présidente, Doyenne d'Âge,
Danielle LE HELLEC

La Secrétaire de Séance, Benjamin de l'assemblée
Nicolas GUÉRIN

Les Assesseurs du Bureau de Vote
Anne-Sophie AUFRAY et Sabrina PRESSE

Procès-verbal établi sur le champ
À l'issue des opérations de vote
Plénée-Jugon, 20 mars 2026



20 mars 2026					➤ DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ➤ ARTICLE L.2122-2 DU CGCT
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2026	03	20	02	00	

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	00
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCACTION	16/03/2026
RÉUNION	20/03/2026
AFFICHAGE	20/03/2026
TRANSMISSION	20/03/2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

Recensement des Conseillers Municipaux				Présents	Absents	Mandants	Observations
Noms et Prénoms	Titres	Né(e) le					Mandataires
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	06/06/1970	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	07/08/1953	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	13/08/1964	1	0	0	
	PANSART Rémi	Conseiller(e)	18/01/1967	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	Conseiller(e)	23/07/1968	1	0	0	
	HERVE Anne	Conseiller(e)	12/10/1968	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	17/04/1970	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	16/12/1972	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	09/09/1974	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	Conseiller(e)	07/11/1977	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	05/07/1980	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	03/02/1981	1	0	0	
	CHARRA Marine	Conseiller(e)	09/11/1984	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	Conseiller(e)	23/07/1985	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	08/04/1990	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	24/12/1990	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	19/01/1993	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	23/03/1996	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	25/12/1953	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	08/09/1960	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	04/11/1960	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	04/08/1970	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	20/08/1975	1	0	0	
Σ	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS			23	0	0	

RAPPEL : l'An Deux Mil Vingt Six, le Vendredi Vingt Mars à Dix Neuf Heures, et conformément aux articles L.2122-10 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plénée-Jugon, se sont réunis à la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Suzanne BOURDÉ, Maire de Plénée-Jugon en exercice à la clôture du mandat échu. Madame Suzanne BOURDÉ a précisé que le Conseil Municipal est réputé complet, l'ensemble des vingt-trois sièges à pourvoir ayant été pourvus à la date du quinze mars deux mille vingt-six, consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal. En conséquence, Madame Suzanne BOURDÉ a déclaré installés l'ensemble des Conseillères et Conseillers Municipaux de la Commune de Plénée-Jugon. Le Conseil a ensuite désigné Monsieur Nicolas GUERIN, benjamin de l'assemblée en qualité de Secrétaire de Séance et Madame Danielle LE HELLEC, doyenne du Conseil, en qualité de Présidente de la séance (art. L. 2122-8 du CGCT), ceci jusqu'à l'élection du nouveau maire.

20 mars 2026

An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	03	20	02	00

➤ **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**
➤ **ARTICLE L.2122-2 DU CGCT**

**VOTE N°2 :
NOMBRE D'ADJOINTS A DÉSIGNER**

**PREMIER TOUR
DE SCRUTIN**

- ☐ En application de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Roland LUCAS, Maire de Plénée-Jugon propose au Conseil Municipal de fixer à six le nombre des Adjointes, et de procéder à leur élection. Il rappelle que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit un maximum de six adjoints pour la Commune de Plénée-Jugon.
- ☐ Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom et conformément aux formalités de déroulement du scrutin préalablement exposées à l'occasion de l'élection du Maire, a remis au Président, sous enveloppe fermée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

(a) N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	(b) NOMBRE DE VOTANTS	(c) SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS	(d) SUFFRAGES EXPRIMÉS RECENSÉS	(e) MAJORITÉ ABSOLUE RÉSULTANTE	Propositions des Listes	
					Construisons demain Ensemble	Tous simplement Toujours Vous avec Nous [...]
					6 Adjointes	Sans Objet
00	23	05	18	10	18	

Proposition de Monsieur Roland LUCAS : 18 Voix

En application de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sous la Présidence et à la demande de Monsieur Roland LUCAS, élu Maire, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer à six, le nombre des adjoints au maire.

Le présent procès-verbal, dressé et clos en double exemplaire, le vendredi vingt mars deux mille vingt-six a été signé après lecture, par Monsieur le Maire, la Doyenne de l'Assemblée, les Assesseurs et le Secrétaire.

Le nouveau Maire de Plénée-Jugon
Roland LUCAS

La Présidente, Doyenne d'Âge,
Danielle LE HELLEC

La Secrétaire de Séance, Benjamin de l'assemblée
Nicolas GUÉRIN

Les Assesseurs du Bureau de Vote
Anne-Sophie AUFRAY et Sabrina PRESSE

*Procès-verbal établi sur le champ
À l'issue des opérations de vote
Plénée-Jugon, 20 mars 2026*



20 mars 2026					➤ DÉSIGNATION DES ADJOINTS ➤ ARTICLE L.2122-7-2 DU CGCT
An	Mois	Jour	QN°	Subd	
2026	03	20	03	00	

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	00
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCACTION	16/03/2026
RÉUNION	20/03/2026
AFFICHAGE	20/03/2026
TRANSMISSION	20/03/2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

Recensement des Conseillers Municipaux							Observations
Noms et Prénoms		Titres	Né(e) le	Présents	Absents	Mandants	Mandataires
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	06/06/1970	1	0	0	
	HERVE Anne	1 ^{ère} Adjointe	12/10/1968	1	0	0	Nommé(e) à l'issue du scrutin
	GAUTHIER Jérôme	2 ^{ème} Adjoint	07/11/1977	1	0	0	Nommé(e) à l'issue du scrutin
	DUQUENNE Hélène	3 ^{ème} Adjointe	23/07/1985	1	0	0	Nommé(e) à l'issue du scrutin
	PANSART Rémi	4 ^{ème} Adjoint	18/01/1967	1	0	0	Nommé(e) à l'issue du scrutin
	CHARRA Marine	5 ^{ème} Adjointe	09/11/1984	1	0	0	Nommé(e) à l'issue du scrutin
	BOTREL Pierrick	6 ^{ème} Adjoint	23/07/1968	1	0	0	Nommé(e) à l'issue du scrutin
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	07/08/1953	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	13/08/1964	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	17/04/1970	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	16/12/1972	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	09/09/1974	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	05/07/1980	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	03/02/1981	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	08/04/1990	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	24/12/1990	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	19/01/1993	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	23/03/1996	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	25/12/1953	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	08/09/1960	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	04/11/1960	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	04/08/1970	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	20/08/1975	1	0	0	
Σ DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS				23	0	0	

RAPPEL : l'An Deux Mil Vingt Six, le Vendredi Vingt Mars à Dix Neuf Heures, et conformément aux articles L.2122-10 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plénée-Jugon, se sont réunis à la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Suzanne BOURDÉ, Maire de Plénée-Jugon en exercice à la clôture du mandat échu. Madame Suzanne BOURDÉ a précisé que le Conseil Municipal est réputé complet, l'ensemble des vingt-trois sièges à pourvoir ayant été pourvus à la date du quinze mars deux mille vingt-six, consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal. En conséquence, Madame Suzanne BOURDÉ a déclaré installés l'ensemble des Conseillères et Conseillers Municipaux de la Commune de Plénée-Jugon. Le Conseil a ensuite désigné Monsieur Nicolas GUERIN, benjamin de l'assemblée en qualité de Secrétaire de Séance et Madame Danielle LE HELLEC, doyenne du Conseil, en qualité de Présidente de la séance (art. L. 2122-8 du CGCT), ceci jusqu'à l'élection du nouveau maire.

20 mars 2026

An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	03	20	03	00

➤ **DÉSIGNATION DES ADJOINTS**
➤ **ARTICLE L.2122-7-2 DU CGCT**

**VOTE N°3 :
ÉLECTION DES ADJOINTS (SCRUTIN DE LISTE)**

**PREMIER TOUR
DE SCRUTIN**

- ❑ Il est procédé à l'élection des Adjointes au Maire sous la présidence de Monsieur Roland LUCAS, Maire de Plénée-Jugon, en application des dispositions visées à l'article L.2122-7-2 du CGCT : « Dans les communes de 1.000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »
- ❑ Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.
- ❑ A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint(e) a été déposée, celle émanant de la liste « Construisons demain Ensemble ». La liste candidate a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous et précise que Madame Anne HERVÉ, a été pressentie en qualité de Première Adjointe au nom de la liste candidate.
- ❑ Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau de vote. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom et conformément aux formalités de déroulement du scrutin préalablement exposées à l'occasion de l'élection du Maire, a remis au Président, sous enveloppe fermée, son bulletin de vote établi sur papier pré-imprimé. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

(a) N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	(b) NOMBRE DE VOTANTS	(c) SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS	(d) SUFFRAGES EXPRIMÉS RECENSÉS	(e) MAJORITÉ ABSOLUE RÉSULTANTE	Propositions des Listes	
					Construisons demain Ensemble	Tous simplement Toujours Vous avec Nous [...]
					Tête de Liste Anne Hervé	Sans Objet
00	23	05	18	10	18	

La liste des adjoints « Construisons demain Ensemble » : 18 Voix

La liste des Adjointes « Construisons demain Ensemble » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée élue, et ses membres ont été déclarés immédiatement installés.

1 ^{ère} Adjointe	HERVE Anne
2 ^{ème} Adjoint	GAUTHIER Jérôme
3 ^{ème} Adjointe	DUQUENNE Hélène
4 ^{ème} Adjoint	PANSART Rémi
5 ^{ème} Adjointe	CHARRA Marine
6 ^{ème} Adjoint	BOTREL Pierrick

Le présent procès-verbal, dressé et clos en double exemplaire, le vendredi vingt mars deux mille vingt-six a été signé après lecture, par Monsieur le Maire, la Doyenne de l'Assemblée, les Assesseurs et le Secrétaire.

Le nouveau Maire de Plénée-Jugon
Roland LUCAS

La Présidente, Doyenne d'Âge,
Danielle LE HELLEC

La Secrétaire de Séance, Benjamin de l'assemblée
Nicolas GUÉRIN

Les Assesseurs du Bureau de Vote
Anne-Sophie AUFRAY et Sabrina PRESSE

Procès-verbal établi sur le champ
À l'issue des opérations de vote
Plénée-Jugon, 20 mars 2026

